

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 03 mai 2018

Convocation du 23/04/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 09/05/2018

L'an deux mil dix-huit, le trois mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Christophe GAIGNON, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Thierry MARCHAU, Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND, Jean-Baptiste ROTTIER

Bon pour pouvoir :

DCM 2018-28

Convention entre le Sous-préfet et la commune de La Breille-Les-Pins pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Le Maire informe le conseil municipal qu'une convention doit être signée entre le Sous-Préfet de Saumur et la commune de La Breille-Les-Pins pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité. Le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autorisation de signature.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer la convention entre le Sous-préfet de Saumur et la commune de La Breille-Les-Pins pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 07/05/2018
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 09/05/2018
Et de la publication 09/05/2018


